

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;
Vu la délibération n°39-2024 de la CFVU du 13 juin 2024 portant modification du règlement général des études et des examens ;
Vu la délibération du Conseil d'Institut de l'IUT de Lorient & Pontivy en date du 26 juin 2025 ;

Le Directeur de l'IUT de Lorient & Pontivy arrête :

Article 1 : Le jury chargé d'arrêter la délivrance de la **Licence Professionnelle « Maîtrise de l'Energie, Electricité et Développement Durable, parcours Ecotechnologies et Maintenance »** à l'IUT de Lorient pour l'année universitaire 2024-2025 est composé comme suit :

Président.e :

MANDIN Philippe, Responsable de la licence

Membres du jury :

Enseignant.e-s du département

ABBOUSSIKINE Hind
RAMMAL Farah
VIBERT Johan

Enseignant.e-s d'autres établissements

PINCEMIN Sandrine, Directrice EPF Saint Nazaire
SAUVAGE Patrice, Directeur adjoint Lycée ISSAT

Personnalités extérieures

FEUILDET Mickaël, Intervenant extérieur, Dirigeant BELENN Ingénierie SARL
HEMERY Vincent, Dirigeant http PROJECT
NICOL Edouard, Directeur, fondateur CONFORTEAM

Article 2 : Le directeur de l'IUT de Lorient est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lorient, Le 27/06/2025

Le Directeur de l'IUT de Lorient & Pontivy

Tahar LOULOU

